

Agression d'un directeur général et de son adjoint à Verchères

L'ADMQ rappelle que la violence envers les employés municipaux est intolérable

Québec, le 16 janvier 2012 — Encore sous le choc des événements dramatiques s'étant déroulés à Verchères, vendredi dernier, où un citoyen a sauvagement agressé le directeur général de la Ville et son adjoint, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) déplore cette situation, qu'elle qualifie d'inadmissible, et martèle que la violence envers les employés municipaux est absolument inacceptable.

Bien que le harcèlement psychologique soit décrié et que ses victimes soient protégées par la Loi sur les normes du travail de même que par les politiques contre le harcèlement de chaque municipalité, la dimension de la violence demeure encore délaissée, presque tabou.

L'ADMQ effectue un travail acharné depuis plusieurs mois afin d'obtenir l'adhésion de différents groupes pour lancer à grande échelle une campagne contre la violence en milieu municipal, notamment par la mise en place d'une Politique de tolérance zéro violence, pour un milieu de travail sain et sécuritaire, élaborée par l'ADMQ à l'intention des municipalités. Ce projet est déjà soutenu par quelques organisations, mais l'ADMQ croit fermement que la situation actuelle nécessite un positionnement immédiat de l'ensemble des acteurs municipaux à ce sujet. Ce tragique événement vient malheureusement renforcer la position de l'ADMQ à cet endroit.

« Nous souhaitons qu'une telle politique soit adoptée par chaque municipalité du Québec pour qu'employeurs, employés et citoyens soient sensibilisés à cette problématique. Toute situation de violence, qu'elle soit physique ou psychologique, est totalement inacceptable et l'ADMQ vise à soutenir ses membres et les guider dans le processus d'élaboration d'une politique adaptée à leurs réalités », affirme le président de l'ADMQ et directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de La Pêche, M. Charles Ricard.

Le directeur général, de par sa fonction essentielle de lien entre les citoyens et le conseil municipal, est souvent le récipiendaire des colères et actes de violence puisqu'il est perçu comme l'incarnation des décisions du conseil municipal, alors qu'il ne fait pourtant que son travail en les appliquant.

« Nous devons combattre le problème qu'est la violence dans les municipalités, car personne n'est à l'abri, fonctionnaires, élus, employés. Nous sommes préoccupés par la violence au sens large, que ce soit des gestes insidieux ou fracassants, répétés ou marginaux », déclare M. Ricard. « À l'ADMQ, nous refusons que des situations de violence fassent partie de notre environnement de travail. Cela n'est pas dans notre description de tâche que de se faire menacer par un citoyen, un collègue ou quiconque. Personne ne mérite de se faire frapper à cause d'un compte de taxe trop élevé, d'être poussé parce qu'un règlement est appliqué ou de retrouver ses pneus crevés à la sortie du travail », illustre M. Ricard.

La dernière édition du magazine Scribe de l'ADMQ présentait d'ailleurs un dossier sur la violence en milieu de travail.

Enfin, l'ADMQ est soulagée d'apprendre que les deux victimes, MM. Luc Forcier et Martin Massicotte, devraient se remettre rapidement de leurs blessures physiques. Bien connu à l'ADMQ pour son implication comme directeur de zone et administrateur de 1999 à 2011, M. Forcier est une ressource inestimable pour l'Association.

À propos de l'ADMQ

Depuis plus de 70 ans, l'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec. L'ADMQ rassemble près de 1 100 membres répartis dans quelque 850 municipalités locales, MRC, communautés métropolitaines, agglomérations et régies intermunicipales de toutes les régions du Québec. Elle a pour mission d'accompagner ses membres dans le développement de leurs compétences professionnelles et de les soutenir dans l'amélioration de leurs pratiques de travail, tout en contribuant activement à l'évolution de la vie municipale.

Source :

Mélanie Belzile

Conseillère en communication

Association des directeurs municipaux du Québec

Tél. : 418 647-4518

Cell. : 418 573-0185

www.admq.qc.ca